

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 30/09/2026

Date de la convocation
24/09/2026

L' an 2026, le 30 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
24/09/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GABOREL Nadine à
Mme AMIOT Marie-Noëlle, M. NOEL Valentin à Mme PERRÉ Corinne
Absent(s) : M. CONNAN Anthony

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 26-07-138

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COMMUNE DE LA TRINITÉ
PORHOET (VOYAGE D'ÉLÈVES AU 14 JUILLET 2026 À PARIS)

A l'unanimité

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire expose :

Dans le cadre des commémorations du 14 juillet, la commune de La Trinité Porhoet a organisé la participation d'élèves du pays de Ploërmel au défilé à Paris. Suite à une sollicitation auprès du Palais de l'Élysée, cinq élèves ont pu y participer.

Parmi eux figure un jeune guégonnais.

La commune de La Trinité Porhoet sollicite aujourd'hui, auprès des communes de domicile des cinq élèves, une subvention exceptionnelle pour le financement des frais du voyage, soit une somme de quatre-vingt-dix euros.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 90 € à la commune de La Trinité Porhoet pour le financement du voyage du 14 juillet 2026 à Paris ;
- Autorise Madame le Maire à signer le mandat correspondant ainsi que toute pièce afférente à la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

